

**DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI: ÎLE DE
SAINT-DOMINGUE, CONSIDÉRÉE SOUS
SES DIFFÉRENTS RAPPORTS, SES FORCES,
SES MOYENS PHYSIQUES ET MORAUX,
ET LE CARACTÈRE NATIONAL DE SES
HABITANTS**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649560608

De la République d'Haïti: Île de Saint-Domingue, Considérée sous ses Différents Rapports, ses Forces, ses Moyens Physiques et Moraux, et le Caractère National de ses Habitants by M. A. Rouzeau

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

M. A. ROUZEAU

**DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI: ÎLE DE
SAINT-DOMINGUE, CONSIDÉRÉE SOUS
SES DIFFÉRENTS RAPPORTS, SES FORCES,
SES MOYENS PHYSIQUES ET MORAUX,
ET LE CARACTÈRE NATIONAL DE SES
HABITANTS**

DE LA RÉPUBLIQUE

D'HAÏTI,

ILE DE SAINT-DOMINGUE.

DE LA RÉPUBLIQUE
D'HAÏTI,

ILE DE SAINT-DOMINGUE,

CONSIDÉRÉE

*Sous ses différents rapports, ses forces, ses
moyens physiques et moraux, et le caractère
national de ses habitants.*

Observations faites sur les lieux par M. A. ROUZEAU (du
Loiret) dans son voyage de 1817 à 1818.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,
IMPRIMEUR DU ROI, DE L'INSTITUT, ET DE LA
MARINE, RUE JACOB, N^o 24.

1818.

DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI,

ILE DE SAINT-DOMINGUE,

CONSIDÉRÉE

*Sous ses différents rapports, ses forces, ses
moyens physiques et moraux, et le caractère
national de ses habitants.*

Observations faites sur les lieux par M. A. ROUZZEAU (du
Loiret) dans son voyage de 1817 à 1818.

LA partie de Saint-Domingue, constituée en république, dont Pétion est le président, comprend les parties de l'ouest et du sud, dont le Port-au-Prince, sa capitale, les Cayes, Léogane et Jacmel sont les villes principales et les principaux marchés de cette république. Ce nouveau gouvernement est décidé à soutenir et faire reconnaître son indépendance. Déjà, par une délibération prise en conseil secret du cabinet de sa majesté britannique, l'Angleterre a tacitement reconnu cette indépendance. J'en ai acquis la certitude par l'aveu qui m'en a été fait confidentiellement. Il est d'ailleurs indiqué dans le N° 1^{er} du journal de l'Abeille-Haïtienne,

page 8, alinéa second, et plus particulièrement encore dans le N^o 2 du même journal, pag. 3, art. 3, alinéa 1^{er}. Il n'y a pas à s'y méprendre. Les avantages que l'Angleterre a sur les autres nations dans le prix des droits d'importations et d'exportations; la protection toute particulière que le pavillon anglais et le commerce de cette nation reçoivent de Haïti; la multiplicité des établissements anglais sur les chefs-lieux de cette république, en sont les résultats. La France aurait pu prévenir, atténuer ces mesures politiques, et tourner à son avantage celles que l'Angleterre en retire. J'ai parcouru, j'ai vu, j'ai observé; je n'ai rien de satisfaisant à annoncer dans l'intérêt de la France, comme dans ceux des ex-habitants et propriétaires de Saint-Domingue.

Les colons peuvent maintenant faire le deuil de leurs propriétés; les choses en sont au point d'en désespérer. — Ce serait les abuser que de leur donner de l'espérance. Toutes les propriétés sont aliénées, morcelées. Chacun de ceux qui ont rendu quelque service à ce gouvernement, hommes de couleur, ou noirs, ou blancs, habitant la colonie avant la constitution de 1806, et sans interruption, sont aujourd'hui propriétaires; les autres Haïtiens ont acheté de leur gouvernement. Cette belle plaine du Port-au-Prince, celles non moins intéressantes de

Léogane et des Cayes, jadis si bien cultivées, si bien meublées, maintenant en savannes ou à-peu-près, se défrichent sur presque tous les points. Quoi qu'il en soit, la culture, qui ne peut s'étendre que lentement, n'atteindra de plusieurs siècles, peut-être jamais, l'état florissant et de produit du passé. Les bras ne manquent pas, mais ne s'emploient pas, ou s'emploient très-peu. Cet état de choses doit donner matière à la France à de nouvelles combinaisons, à de nouvelles mesures que je développerai.

La France est hors d'état de rien entreprendre sur ce pays; on le ferait sans utilité pour elle, conséquemment en pure perte. Il faut être sur les lieux pour juger des projets de conquêtes que l'on rêve de temps à autres en France.

La masse des habitants actuels de cette république peut être divisée en deux classes.

La première, et la moins nombreuse, est composée de quelques anciens habitants blancs, d'hommes de couleur influents, de quelques noirs libres d'ancienne date et bien appris, qui ont suivi le torrent de la révolution de la colonie: ceux-là dirigent les autres, et ont tous intérêt à poursuivre l'indépendance du pays.

La seconde classe compose la masse du peuple dans la proportion de deux tiers noirs et un tiers de couleur ou à-peu-près. Les onze

douzièmes de cette population sont une génération neuve, élevée dans le système exalté de liberté ; et, pour la soutenir, tous sont indistinctement militaires, cultivateurs ou ouvriers. Cette génération prend indistinctement au besoin le fusil, la houe, ou le marteau. Je regarde comme très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'amener cette masse d'hommes à un genre de dépendance qui heurterait de front leurs goûts actuels et leur paresse naturelle. Je dis paresse, parce que, hors leur service militaire, qui se fait par trimestre, ils ne font presque rien et exigent beaucoup.

La force militaire de cette république peut s'élever à trente mille hommes, la garde du président comprise, distribués en autant de régiments (j'en ai les états), non compris les milices, qui embrassent tous les hommes en état de porter les armes et susceptibles d'être requis au besoin. Ces troupes ne tiendraient pas, je pense, contre des troupes européennes, que la mer et le climat épargneraient ; mais, dans un pays comme Saint-Domingue, composé en majeure partie de mornes doubles et triples, tous hérissés de mamelons et couverts ; dans un pays, dis-je, où la nature a tout fait pour les indigènes, façonnés par elle dans leurs personnes comme dans leurs besoins pour le terrain et le climat qu'ils habitent, les mornes

seraient leurs refuges et le tombeau de tous corps européens qui les y suivraient. Ce moyen, quoi qu'en disent certains généraux, certains militaires qui ont fait la guerre à St-Domingue sans résultats satisfaisants pour la France, et qui probablement auraient un intérêt particulier à en provoquer la reprise; ce moyen, dis-je, est physiquement impraticable.

Je ne ferai pas l'injure au Roi ni à la France de penser qu'il faille traiter Saint-Domingue comme l'ont fait les Espagnols au Mexique, et sur ce pays même dont ils ont exterminé les indigènes. Ce système révoltant est heureusement loin de nos mœurs; l'humanité et la politique ont d'autres armes à employer.

Resterait donc à la France le moyen plus simple et plus facilement praticable du blocus général de la colonie. La France, à la vérité, nuirait beaucoup à ce pays, exercerait une partie de sa marine, sa marine même toute entière, en l'appliquant successivement à ce blocus, mais ne retirerait rien de la colonie, et dans toutes choses il faut un but d'utilité qui ne soit pas acheté trop cher.

Il faut encore prévoir le chapitre des événements. Les souverains ne sont pas toujours d'accord entre eux. Malgré la sainte alliance, une rupture peut survenir, et dans ce cas, que deviendrait le blocus? La France, obligée de re-